# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 Postes 260 et 385)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

BULLETIN N° 39 - DECEMBRE 1963 -

## CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR L'ANNEE 1964

Nous rappelons que l'abonnement ordinaire aux Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles (Edition de la Station de CLERMONT-FERRAND) donne droit :

a) à la série des Bulletins Techniques émis par la Station (Avis de traitements et Informations diverses)

b) au Service de la revue PHYTOMA, revue technique spécialisée dans la Défense des Cultures et publiée sous le patronage du Ministère de l'Agriculture.

Pour 1964, les tarifs d'abonnement restent inchangés. Ils sont les suivants :

1°) Abonnement ordinaire (Bulletin Technique et PHYTOMA) :
15,00 F.

2°) Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

15,00 F + 5,00 F par série supplémentaire de Bulletin Technique.

3°) Abonnement collectif à plusieurs adresses (un Bulletin Technique à chaque adresse et un seul exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses au choix).

15,00 F + 10,00 F par adresse supplémentaire

4°) Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles (Bulletin Technique de chacune de ces Stations et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

15,00 F + 10,00 F par Station supplémentaire.

Toute somme est à verser au Compte Chèque Postal suivant :

"Régisseur de Recettes - Service Protection des Végétaux
"Circonscription de CLERMONT-FERRAND - Cité Administrative d'Assas
"Rue Pélissier - CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme).

C.C.P. N° 5503-17 - CLERMONT-FERRAND.

en utilisant la formule de mandat-carte ci-jointe (éviter autant que possible l'emploi de chèques bancaires).

DLP 24-12-63 283514

P./..

Il est recommandé d'écrire TRES LISIBLEMENT au dos de ce mandat : Nom, prénom et adresse complète de la personne désirant recevoir les avis de traitements, et de préciser les cultures principales pour lesquelles ces avis l'intéressent.

Quelle que soit la date d'inscription, l'abonnement pour 1964 portera sur la période courant du 1er Février 1964 au 31 Janvier 1965.

Par ailleurs, le Service de tous les numéros de la Revue PHYTOMA (Février 1964 à Janvier 1965 inclus) ne pourra être garanti qu'aux abonnés qui se feront connaître avant le 15 Février 1964. Il est donc conseillé de souscrire les abonnements avant cette date.

Pour des raisons de comptabilité nous demandons toutefois aux intéressés de bien vouloir attendre le début de l'année 1964 avant de renouveler cet abonnement.

Certaines collectivités (Mairies, Syndicats, etc...) sont dans l'obligation de différer la date de leur versement. Afin d'éviter toute interruption dans l'expédition des avis, ces organismes sont invités à nous faire part de leur désir de réabonnement, si possible avant fin Janvier 1964.

## I N F O R M A T I O N

DESSECHEMENT DES RAMEAUX DU FRAMBOISIER.- (Anthracnose et Didymella applanata).

Le dessèchement des rameaux de framboisiers, provoqué par ces maladies, est de plus en plus fréquent dans notre région.

Contre celles-ci, il est conseillé de ne pas exagérer les apports de fumure azotée, d'éliminer par la taille les rameaux les plus attaqués et d'effectuer au printemps des traitements cupriques à partir du moment où les jeunes pousses atteignent 20 à 25 cm de hauteur.

Clermont-Ferrand, le 21 Décembre 1963.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC,

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX

Tirage n° 497 du 21 Décembre 1963 - 2.500 exemplaires - ABONNEMENT 1963 - Expédition n° 19.